

**Jean Roux, Principal du Collège de Confolens
et Père du Docteur Roux
(1812-1862)**

Dans son numéro du 29 juin 1862, *l'Observateur de Ruffec* reproduit la notice nécrologique qu'avait publiée la semaine précédente, sur le principal du collège de *Confolens*, le *Journal* de cette localité. Il se permettait cet emprunt avec d'autant plus de raison qu'il s'agissait "*d'un honorable enfant du pays*" et que lui-même tenait à fournir quelques indications nouvelles sans omettre d'y joindre sa part d'éloges et de regrets.

Le défunt, *Jean Roux*, était né le 12 février 1810, à *Ruffec*, où son père, *Annet Roux*, - si l'on en croit les registres d'état civil - exerçait la profession de menuisier. Sa mère, *Marie Dechambe*, ne mourut que six mois après lui, le 2 décembre 1862, à *Ruffec*. L'ascendance paternelle du docteur *Roux* est donc bien nettement ruffécoise.

Jean Roux fit ses études au collège de *Civray*, que dirigeait *M. Choissard*, et obtint le diplôme de bachelier ès-lettres. Entre temps, il était nommé instituteur primaire du 3^e degré le 10 novembre 1828, puis maître d'études et surveillant le 8 décembre 1829, dans ce même établissement. L'année suivante, il était affecté en qualité de maître de classes complémentaires au collège d'*Angoulême*, à la tête duquel *M. Choissard* venait d'être appelé. Le 13 octobre 1836, une décision ministérielle l'envoyait au collège de *La Rochefoucauld*, où il devait occuper les chaires de cinquième-sixième, puis de troisième-quatrième, pendant une période de six ans, coupée, il est vrai., par un séjour d'une année au collège de *Libourne* (en 1837-38), où il avait été nommé provisoirement régent de cinquième.

Dix jours avant sa seconde affectation à *La Rochefoucauld*, le 3 octobre 1838, il épousait Mlle *Marthe-Madeleine Pintaud*, sa cadette de deux ans et qui était la fille de *Pierre-François Pintaud*, percepteur à *Taponnat*. Elle avait vu le jour à *Flenrignac*, - commune qui n'était point alors réunie à celle de *Taponnat*, le 30 juin 1812.

Pour la rentrée scolaire de 1843, *Jean Roux* fut chargé au collège de *Blaye* de la chaire de quatrième; il resta sept ans en *Gironde*. Enfin, le 28 septembre 1850, il recevait le principalat du collège de *Confolens*. Si, dans les postes divers où on le trouvait comme professeur, il recueillait d'excellentes notes de ses chefs hiérarchiques, il n'allait donner vraiment sa mesure qu'à *Confolens*.

"A son arrivée dans. cette ville, dit sa notice nécrologique, M. Roux eut beaucoup à faire: le collège, autrefois si florissant, était dans un état complet de décadence. Relever cet établissement, lui rendre son ancienne prospérité, telle fut la tâche que s'imposa le nouveau principal et qu'il accomplit avec une remarquable activité..."

Tout commentaire est ici superflu; des chiffres nous renseigneront bientôt avec éloquence. Les différents recteurs qui se succédèrent à l'*Académie* de *Poitiers* sont unanimes à son sujet dans leurs rapports au *Ministre* de l'*Instruction Publique*:

"Il est difficile d'être mieux apprécié que le principal de ce petit collège",
écrit l'un d'eux:

"M. Roux est, on peut dire, un principal modèle, pense un autre. Il réussira toujours dans la direction d'un collège, quelle qu'en soit l'importance."

"Tout le monde à Confolens, de l'avis d'un troisième, rend témoignage au bon esprit et à l'excellente direction de M. Roux. Cet homme, vraiment estimable, est d'un caractère doux et paisible et a su se concilier toutes les sympathies. Les fonctionnaires du collège lui sont fort attachés et il jouit à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison d'une considération justement

acquise. Son zèle est infatigable; son aptitude comme professeur est suffisante; comme principal, des habitudes religieuses, le soin qu'il prend des enfants et l'ascendant qu'il a acquis sur les maîtres en font un homme précieux."

Aussi ne faut-il point s'étonner si, le 2 janvier 1856, il fut nommé *Officier de l'Instruction Publique*.

Il n'hésitait pas à donner gratuitement des répétitions supplémentaires à ceux de ses élèves qu'il savait, dans la gêne, mais qui lui montraient des dispositions heureuses pour le travail. Ses ressources étaient pourtant aussi modestes que ses charges de famille étaient lourdes. Son traitement, comme régent de troisième, s'élevait par an à 1,500 francs, auxquels ses fonctions de *Principal* et d'instituteur communal ajoutaient une somme de 1,075 francs. Pour nourrir douze bouches, il ne disposait en son année que de 2,575 francs!

L'indifférence du docteur Roux pour l'argent est déjà légendaire; son mépris de la richesse personnelle apparaissait d'un autre âge. Il l'était en effet; cette vertu, ainsi que quelques autres en exemple, fut, le plus clair de l'héritage que son père lui légua. Car Jean Roux ne sollicitait, d'avancement que dans la mesure où l'y contraignaient des obligations familiales de plus en plus impératives.

Son zèle, joint aux brillants résultats qu'il avait obtenus à *Confolens*, le classait en bonne place. Mais l'autorité dont cet avancement dépendait semblait fort lente à se décider. Le 15 juin 1856, Jean Roux lui adressait la lettre qu'on va lire

"Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence que je suis entré dans l'Université depuis vingt-six ans, que, pendant tout ce temps, j'ai rempli mes devoirs avec conscience et à la satisfaction de mes supérieurs, qui m'en ont donné dernièrement encore un témoignage flatteur, car ils m'ont obtenu le titre d'Officier de l'Instruction Publique.

Voilà six années révolues que j'ai été appelé à la direction du collège de Confolens. J'ai trouvé cet établissement à mon arrivée avec huit internes; aujourd'hui, nous comptons cent enfants, dont quarante pensionnaires et six demi-pensionnaires. Si avec des bâtiments peu convenables et une ville pauvre, qui ne peut rien pour le développement de son collège, je suis parvenu à ce résultat après bien des labeurs, j'ose espérer, lorsqu'un établissement plus considérable me sera confié, faire mieux encore.

Je vous demanderais donc avec instance la direction d'un collège de plein exercice. Père de neuf enfants, dont l'aîné n'a que 15 ans, sans aucune fortune, je m'adresse à vous dans le ferme espoir que vous exaucerez ma prière.

*Roux,
Officier de l'Instruction publique."*

Le recteur de l'Académie de Poitiers, M. de la Saussaye, transmettait huit jours après cette requête au Ministre et l'appuyait en ces termes:

"Nul ne me paraît réunir plus de titres que M. Roux à la bienveillance de l'autorité supérieure. D'une instruction suffisante, d'un caractère ferme et conciliant, d'un dévouement sans borne à ses fonctions, sachant gagner l'affection de ses élèves, l'attachement de ses collaborateurs, la confiance des familles, il sera toujours une excellente acquisition pour un collège, quelle que soit son importance. J'ai déjà porté M. Roux sur le tableau d'avancement que j'ai en l'honneur d'adresser à Votre Excellence le 19 juin courant. Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien accueillir avec un bienveillant intérêt la demande de ce fonctionnaire et mes propositions en sa faveur..."

Le 26 juillet 1858, le nouveau recteur, M. Juste, n'était pas moins persuasif:

"M. Roux, écrivait-il dans ses notes de fin d'année scolaire, attend toujours l'avancement qu'il sollicite depuis longtemps et qu'il mérite à tous les titres. Ce fonctionnaire a créé, en quelque sorte, le collège de Confolens, qui ne comptait pas un seul pensionnaire quand il a pris la direction, et il serait, d'autant plus temps de récompenser son zèle que sa santé est compromise

depuis deux ans et qu'il ne trouve pas dans sa position actuelle les moyens de faire subsister sa nombreuse famille (il a neuf enfants, et une mère de 84 ans). Je demande donc pour lui un principalat dans un collège de plein exercice, où il n'ait pas de classe à faire..."

Et les noms de Luçon ou de Fontenay-le-Comte étaient mis en avant pour les prochaines mutations.

Il fallut attendre... Enfin, le 27 janvier 1860, Jean Roux était nommé principal du collège de Mulhouse. Le 3 février, il remerciait le Ministre par la lettre suivante:

"J'accepte avec empressement, la nouvelle position à laquelle Votre Excellence a bien voulu m'appeler. Cet avancement m'a fait d'autant plus de plaisir qu'il était attendu depuis longtemps. Cependant, Monsieur le Ministre, quel que soit mon désir de me rendre à ma nouvelle destination, il m'est impossible de le faire immédiatement. Une cruelle maladie m'a mis à la dernière extrémité; aujourd'hui, Dieu merci, je suis en pleine convalescence. et je peux vaquer à mes occupations, mais il aurait encore du danger pour moi à entreprendre, par un temps rigoureux, un si long voyage. Je supplie donc Votre Excellence, si cela est possible, de m'accorder un délai de six semaines ou deux mois au plus, en me maintenant à mon ancien poste. MM. les médecins ne doutent point qu'ail bout de ce temps je ne sois complètement guéri..."

Le Ministre lui répondit aussitôt qu'il était impossible de lui accorder semblable délai, les intérêts d'un établissement comme le collège de Mulhouse ne le permettant pas. Jean Roux fut obligé de renoncer "avec le plus grand regret" son départ pour l'Alsace. Un arrêté ministériel du 22 février 1860 lui conservait ses fonctions de principal à Confolens.

Mais sa santé ne s'améliorait en aucune façon: une paralysie lui avait fait perdre une partie de ses facultés intellectuelles. Il dut solliciter, dans le courant de l'année suivante, un congé d'un an. La requête, dictée par une fièvre angoissée, est émouvante:

"Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me permettre d'exposer à Votre Excellence la position malheureuse dans laquelle je me trouve. J'ai vieilli dans la carrière universitaire; mes forces s'y sont épuisées et la maladie dont je suis atteint est le résultat de mes travaux. J'ai une vieille mère, neuf enfants, dont cinq encore en bas âge; pour assurer l'existence de tout ce monde, je n'ai d'autres ressources que celles de ma position de principal. Si cet état vous paraît digne d'intérêt, je vous supplie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien charger des fonctions de principal, au collège de Confolens pendant la durée de mon congé, M. Momont, mon gendre, qui me laisserait jouir de tous les avantages de la position. En écoutant ma prière, vous assurerez l'existence d'une nombreuse famille. Si vous nommez à ce poste un étranger, onze personnes seront jetées dans la misère. J'ose dire aussi qu'en nommant M. Momont, vous ferez un acte utile au collège de Confolens. Ce jeune homme a été formé par moi; il est. déjà sous-principal; il possède toute la confiance des familles : il ne fera que continuer mon administration, qui a relevé ce collège et l'a maintenu en état de prospérité depuis onze ans. En conséquence, Monsieur le Ministre, au nom de l'intérêt de l'établissement, au nom de mes longs services dans l'Université, je supplie Votre Excellence de vouloir bien lui accorder la faveur que j'ai l'honneur de lui demander..."

Cette lettre était datée du 27 juillet 1861; le 13 août suivant, Jean Roux obtenait satisfaction sur tous les points: un congé d'inactivité jusqu'à la fin de l'année scolaire 1861-62 avec moitié de son traitement; nomination de François Momont à titre de suppléant, pendant ce congé. Il ne profita pas longtemps de ces faibles avantages: dix mois plus tard, le 14 juin 1862, une nouvelle attaque d'apoplexie l'emportait; il avait 52 ans.

Ses obsèques furent célébrées au milieu d'une foule considérable:

"Tous ses amis, tous ses anciens élèves, tout Confolens enfin l'ont accompagné jusqu'à sa dernière demeure."

Puis, le 24 juin:

"un modeste monument, soldé par le produit d'une cotisation opérée spontanément, a été placé sur sa tombe. Cet acte, ajoutait l'Observateur, démontre suffisamment quel était le degré d'harmonie qui régnait entre le maître et ceux qu'il avait mission d'instruire, et combien ces jeunes gens ont compris l'étendue de la perte qu'ils venaient de faire."

Si ce monument existe toujours dans le cimetière de *Confolens* les restes de *Jean Roux* ainsi que ceux de son dernier fils, *Frédéric*, décédé à douze ans — furent transportés à *La Rochefoucauld*, voilà de longues années, par les soins pieux du docteur *Emile Roux*.

†

Le génial inventeur du sérum contre la diphtérie en avait pas encore neuf ans lorsque son père mourut. Son mentor, son second père désormais, fut un autre *Charentais*, également originaire du *Ruffécois*: *François Momont*, qui épousa sa sœur aînée, *Marie Roux*, et qui alla mourir comme proviseur au lycée du Puy en 1892, était né, en effet, à *Messeux*, canton de *Ruffec*, le 2 mars 1834. Mme Momont survécut à son mari jusqu'au 16 avril 1916, date de son décès à *Paris*.

Puisque nous sommes entraînés à parler ici de la descendance de *Jean Roux*, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que deux de ses fils périrent pendant la guerre de 1870. *Louis*, l'aîné, sorti de *Polytechnique*, mourut à l'hôpital de *Clermont-en-Argonne* des suites de ses blessures, tandis que l'autre, *Paul*, engagé volontaire, fut tué à la bataille de *Bazeilles*.

Ses autres enfants étaient: *Alexandrine*, qui épousa M. de *Fornel*, à *La Rochefoucauld*; *Claire*, mariée à M. *Jean Guillemain*, principal pendant quelque temps du collège de *La Rochefoucauld*, mort comme principal à *Quimper*; *Henri Roux*, qui été professeur au lycée d'*Angoulême* et qui est mort en 1916; *Louise*, morte religieuse à *Sainte-Marthe d'Angoulême*.

†